

RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2013, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2015 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

**PHASE 1 –
FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013**

1. Référence : Pièce B-0009, colonne « Écart ».

Préambule :

Gazifère présente les écarts entre les années 2013 et 2012

Demande :

1.1 Veuillez confirmer que les titres devraient se lire « Fermeture 2013 » et « Fermeture 2012 » respectivement.

Réponse 1.1 :

C'est exact. Voir la pièce GI-2, document 1.1, révisée le 23 mai 2014, intégrant cette correction.

2. Référence : Pièce B-0010, ligne 13.

Préambule :

La Régie constate que les volumes de vente dans le secteur industriel en service interruptible sont de 65 % supérieurs aux volumes prévus par Gazifère.

Demande :

2.1 Veuillez expliquer les résultats réels obtenus par rapport aux prévisions pour chacun des clients industriels en service interruptible.

Réponse 2.1 :

Voici la ventilation des ventes réelles en service interruptible pour chacun des clients au tarif 9 comparativement aux prévisions pour l'année témoin 2013 :

Description	Ventes réelles 2013 (m ³)	Prévisions 2013 (m ³)	Écart (m ³)
Client #1	15 144 877	14 256 643	888 234
Client #2	5 532 728	4 000 000	1 532 728
Client #3	9 401 703	0	9 401 703
Total	30 079 308	18 256 643	11 822 665

La variation entre les ventes réelles et les prévisions s'explique principalement par le client #3 qui n'avait pas été prévu lors de la cause tarifaire 2013 puisqu'il s'agit d'une usine qui a cessé ses opérations en 2010 et dont les activités ont été reprises au courant du mois de mai 2013 sous une nouvelle entité. La possibilité d'une réouverture de cette usine a été portée à l'attention de Gazifère à la fin de l'année 2012 seulement. Conséquemment, Gazifère n'était pas en mesure de prévoir de tels volumes dans le cadre de son dossier tarifaire 2013.

3. Référence : Pièce B-0030.

Préambule :

La Régie constate qu'en moyenne, 96,43 % des compteurs ont été lus par Gazifère en 2013. Elle note également une variation dans le taux de lecture des compteurs selon les saisons.

Demande :

3.1 Veuillez indiquer les raisons qui expliquent ce taux de lecture de compteur en distinguant la performance réalisée en période d'hiver (décembre à mars) de celle réalisée en période d'été (avril à novembre) et en comparant avec la performance des années précédentes.

Réponse 3.1 :

Le tableau ci-dessous présente les taux de lecture des compteurs des 3 dernières années. Il présente également le calcul de la performance réalisée en période d'hiver (décembre à mars) ainsi que de celle réalisée en période d'été (avril à novembre).

	2013 (1)			2012 (2)			2011 (3)		
	Nombre de compteurs à lire	Nombre de compteurs lus	% Respecté	Nombre de compteurs à lire	Nombre de compteurs lus	% Respecté	Nombre de compteurs à lire	Nombre de compteurs lus	% Respecté
Janvier	38,943	36,300	93,21%	38,053	36,128	94,94%	36,830	35,796	97,19%
Février	39,002	36,340	93,17%	38,108	35,910	94,23%	36,884	35,451	96,11%
Mars	39,024	36,309	93,04%	38,182	37,238	97,53%	36,907	35,632	96,55%
Avril	39,049	38,402	98,34%	38,225	37,616	98,41%	36,962	36,287	98,17%
Mai	39,098	38,322	98,02%	38,305	37,574	98,09%	36,959	36,355	98,37%
Juin	39,183	38,192	97,47%	38,415	37,649	98,01%	37,128	36,389	98,01%
Juillet	39,192	38,294	97,71%	38,508	37,709	97,93%	37,026	36,251	97,91%
Août	39,303	38,242	97,30%	38,558	37,658	97,67%	37,156	36,351	97,83%
Septembre	38,916	38,030	97,72%	38,336	37,537	97,92%	37,240	36,410	97,77%
Octobre	39,413	38,459	97,58%	38,727	37,817	97,65%	37,371	36,676	98,14%
Novembre	39,541	38,680	97,82%	38,846	38,073	98,01%	37,670	36,953	98,10%
Décembre	39,604	37,888	95,67%	38,941	37,545	96,42%	37,779	36,752	97,28%
TOTAL	470,268	453,458	96,43%	461,204	448,454	97,24%	445,912	435,303	97,62%

Performance en période d'hiver (décembre à mars)	93,78%	95,78%	96,79%
Performance en période d'été (avril à novembre)	97,74%	97,96%	98,04%

(1) Voir GI-5, document 1.3

(2) Correspond à l'indice de performance - fréquence de lecture des compteurs 2012, tel que présenté à la Régie dans le cadre de la Fermeture des livres 2012, pièce GI-13, document 1.3.

(3) Correspond à l'indice de performance - fréquence de lecture des compteurs 2011, tel que présenté à la Régie dans le cadre de la Fermeture des livres 2011, pièce GI-5, document 1.3.

On peut constater que la performance de lecture des compteurs en période d'été est stable, oscillant entre 97,74% et 98,04%. Pour ce qui est de la performance de lecture des compteurs en période d'hiver, elle a subi une baisse lors de l'hiver 2013, passant d'environ 96% en 2012 à 93,78%.

Il est important de noter que les différents facteurs suivants peuvent affecter le taux de lecture des compteurs selon la saison :

Saison	Favorable / Défavorable	Facteur	Descriptif
Hiver	Défavorable	Clôtures gelées	L'accès à un compteur peut ne pas être possible et/ou est ralenti lorsque les clôtures sont gelées dû au temps froid.
Hiver	Défavorable	Accès non dégagé	Il peut être difficile, voire impossible d'effectuer la lecture d'un compteur si l'accès à ce dernier n'est pas dégagé (dénéigé).
Hiver	Défavorable	Tempêtes de neige	La lecture de compteurs est plus ardue lorsqu'il y a tempête de neige (conditions de circulation, accès au compteur plus difficile, etc.); il a donc potentiellement moins de lectures les jours de tempête.
Hiver	Défavorable	Visibilité du compteur réduite	Lors de fortes oscillations de température, il y a condensation sur la fenêtre de lecture du compteur, rendant celle-ci plus ardue.
Été	Défavorable	Clôtures verrouillées	Conformément à la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, la Ville de Gatineau s'est dotée d'un règlement (R 502-2005) afin de faire respecter cette Loi. Ce règlement a pour conséquence de limiter les accès aux piscines par des clôtures comportant un mécanisme de verrouillage. En conséquence, il arrive que l'accès au compteur soit restreint par ce genre de clôtures, particulièrement en été.
Été	Favorable	Période de vacances	Beaucoup de gens prennent leur vacances en été et se trouvent de ce fait, à la maison, rendant plus aisée la lecture des compteurs.

Selon des données statistiques émises par la Ville de Gatineau, cette dernière a connu des précipitations totales de neige de 235 cm en 2013, alors qu'elles atteignaient 107 cm et 180 cm en 2012 et 2011 respectivement.

L'hiver 2013 ayant été plus difficile que les précédents, les facteurs mentionnés dans le tableau ci-dessus ont fait en sorte que le taux de lecture des compteurs a diminué durant la période de l'hiver 2013 par rapport aux années précédentes.

4. Référence : Pièce B-0031.

Préambule :

Gazifère présente les résultats mensuels de réponse aux appels téléphoniques en 2013.

La Régie constate que le nombre d'appels reçus est relativement stable d'un mois à l'autre et que, selon le tableau présenté, le temps moyen d'attente est exactement de 30,00 secondes pour tous les mois.

Demandes :

4.1 Veuillez confirmer que le « 30,00 secondes » correspond à l'objectif du temps d'attente plutôt qu'au temps d'attente moyen réel. Si non, veuillez justifier.

Réponse 4.1 :

Oui, le « 30,00 secondes » correspond à l'objectif du temps d'attente. Voir la pièce GI-5, document 1.4, révisée le 23 mai, apportant cette précision.

4.2 Veuillez indiquer le temps d'attente moyen réel pour l'ensemble des appels reçus à chacun des mois.

Réponse 4.2 :

Le temps d'attente moyen réel pour les appels reçus est une donnée disponible dans le nouveau système téléphonique et ce, depuis le mois d'avril 2013 seulement. L'ancien système téléphonique ne permettait pas d'obtenir cette information. Pour les fins de répondre à cette question, Gazifère a extrait du nouveau système téléphonique le temps d'attente moyen réel et reproduit cette information pour l'ensemble des appels reçus pendant les mois d'avril à décembre 2013.

Mois	Temps moyen d'attente réel (secondes)
Avril	14,67
Mai	13,13
Juin	11,11
Juillet	12,40
Août	13,36
Septembre	14,13
Octobre	14,08
Novembre	13,55
Décembre	13,80

4.3 Veuillez indiquer les principaux facteurs, saisonniers ou non, qui explique le nombre relativement constant d'appels reçus par Gazifère au cours d'une période de 12 mois.

Réponse 4.3 :

Les principaux facteurs pouvant avoir un impact sur le nombre mensuel d'appels reçus par Gazifère s'échelonnent tout au long de l'année et se chevauchent peu. Ceci explique le nombre relativement constant d'appels reçus par Gazifère au cours d'une période de 12 mois.

Ces différents facteurs sont :

- les changements tarifaires (janvier, avril, juillet et octobre) ;
- le mode de paiements étalés (mise en place en septembre, révision en mars/avril et terminaison en août, respectivement) ;
- Le rallumage des appareils avant la période hivernale, ainsi que leur entretien (automne) ;
- la période forte de déménagements / emménagements (juin / juillet) ; et

- les fermetures de compteurs dues aux mauvaises créances (activité plus intense au printemps et à l'automne).

En effet, ces activités arrivent à différents moments de l'année créant donc, en quelque sorte, une certaine stabilité dans le nombre d'appels reçus sur une période de 12 mois.

5. Référence : Pièce B-0033, p. 2.

Préambule :

Le plan d'échantillonnage pour l'année témoin 2013 est décrit pour les marchés résidentiel et CII.

Demande :

5.1 Veuillez expliquer la note (1) du tableau indiqué en référence.

Réponse 5.1 :

Pour établir précisément la taille de chacun des segments de clientèle, point de départ pour déterminer par la suite l'échantillon nécessaire pour atteindre le niveau de précision statistique exigé pour son sondage, Gazifère utilise les données entrées à son système d'information clients. Cependant, ce n'est qu'à compter de juillet 2012 que Gazifère a ajouté de nouveaux paramètres à ses processus d'entrée de données; paramètres qui permettraient de raffiner les bases de données et d'obtenir avec le plus de précision possible le nombre de clients «uniques» pour chacun des segments de clientèle.

Ces paramètres permettant d'établir le nombre de clients «uniques» n'étant pas en place avant juillet 2012, et l'information ne pouvant être récupérée rétroactivement, Gazifère a décidé de prendre les données réelles des six derniers mois de 2012 et de les multiplier par deux pour estimer la population des segments de marché pour l'année 2013.

La méthode d'estimation de la population des segments de marché s'est avérée satisfaisante, tel que le démontre le tableau ci-dessous :

Segments de marché 2013	Population estimée en début d'année 2013	Population réelle en fin d'année 2013
Résidentiel - Général	21 350 (1)	22 687
Résidentiel - Ayant reçu un service	14 737 (1)	14 562
CII - Général	1 444 (1)	1 553
CII – Ayant reçu un service	1 606 (1)	1 583
1 – Estimé, basé sur le nombre de clients uniques des six derniers mois de 2012, fois deux.		

Rappelons que la notion de « client unique » se définit comme étant un client ayant reçu un service au cours de la période et qui n'est répertorié qu'une seule fois, même s'il a effectué plusieurs appels de service au cours de cette période, tel que précisé dans la pièce GI-16, document 1, page 9 de 15, lignes 21 et 22, déposée dans le cadre de la demande tarifaire R-3793-2012.

- 6. Références :**
- (i) Pièce B-0036;
 - (ii) Dossier R-3840-2013 Phase 2, pièce B-0043.

Préambule :

Gazifère présente les données réelles du projet de renforcement du Chemin Pink.

La Régie constate que les volumes réels du secteur commercial au 31 décembre 2012 indiqués à la référence (i) sont de 13 % moindres que ceux indiqués à la référence (ii) (276 700 m³ comparativement à 312 400 m³).

La Régie constate également que les volumes réels au 31 décembre 2013 dans le secteur industriel ont baissé significativement par rapport à ceux de l'année 2012 (577 423 m³ comparativement à 1 019 877 m³).

Demandes :

- 6.1 Veuillez expliquer la différence de volumes réels du secteur commercial au 31 décembre 2012 tel qu'indiqué à la référence (i) par rapport aux informations indiquées à la référence (ii).

Réponse 6.1 :

En effectuant le suivi du projet du Chemin Pink dans le cadre de la fermeture des livres 2013, Gazifère a constaté que les volumes réels des 20 clients commerciaux s'y rattachant, au 31 décembre 2013, se chiffraient à 309 200 m³, tel que présenté à la pièce GI-7, document 1. Gazifère a aussi constaté que les volumes qui avaient été présentés à la Régie dans le cadre de la fermeture des livres 2012 pour les 18 clients commerciaux s'y rattachant à l'époque se chiffraient à 312 400 m³ au 31 décembre 2012. Puisque Gazifère a ajouté 2 clients commerciaux en 2013, elle s'attendait à voir une augmentation des volumes de vente au secteur commercial en 2013 par rapport aux volumes de l'année précédente. Comme ce n'était pas le cas, elle a investigué davantage pour réaliser que les volumes commerciaux utilisés dans le cadre du suivi du projet de la fermeture des livres 2012 avaient été surévalués légèrement. En conséquence et dans le but de fournir à la Régie une image plus représentative de l'évolution du projet du Chemin Pink, Gazifère a ajusté les volumes annuels du secteur commercial de l'année 2012 dans le cadre de son dossier de fermeture des livres 2013.

- 6.2 Veuillez expliquer la baisse des volumes dans le secteur industriel en 2013 par rapport à 2012.

Réponse 6.2 :

Le projet du Chemin Pink a connu l'addition d'un client industriel qui n'avait pas été prévue dans le cadre du dossier de la demande d'autorisation préalable (R-3722-2010). Ce dernier client œuvre dans le domaine de la réfection et des nouveaux revêtements de chaussée. Cette activité est grandement influencée par les contrats ponctuels que le client obtient au cours d'une année ayant un impact direct sur sa consommation en gaz naturel. En 2012, ce client s'est vu octroyer un contrat significatif par le Ministère du Transport du Québec, contrat pour un travail unique (c'est-à-dire non récurrent), ce qui explique la consommation volumétrique élevée de cette même année.

- 6.3 Veuillez préciser les raisons pour lesquelles Gazifère demande l'autorisation de mettre fin au suivi du projet de renforcement du Chemin Pink.

Réponse 6.3 :

Gazifère demande l'autorisation de mettre fin au suivi du projet de renforcement du Chemin Pink puisqu'après 3 ans le projet demeure toujours rentable en affichant une valeur actuelle nette de 1 934 880 \$ (voir GI-7, document 1). Il est important de noter que les frais de conduites et de poste de mesurage associés directement au projet de renforcement ont été complétés il y a déjà deux ans. Les frais encourus pour ce projet sont maintenant de nature « courante » et sont liés aux branchements, compteurs et conduites principales reliés à la distribution du gaz naturel.

À cet égard, Gazifère constate que la croissance en date du 31 décembre 2013 dans les secteurs résidentiel et commercial n'a pas nécessairement été à la hauteur des prévisions initiales. Toutefois, l'ajout du client industriel, non prévu initialement, vient en quelque sorte combler ce niveau de volume de vente non atteint. En effet, même si le projet de renforcement majeur a été plus dispendieux que prévu (464 099\$) principalement en raison de la quantité de roc présente lors de la construction (voir note (1) à la pièce GI-7, document 1), le projet demeure rentable à approximativement 1.9 M\$ comparativement à 2.2 M\$, tel que retrouvé à la pièce GI-1, document 3, page 1 de 1, ligne 22, déposée dans le cadre du dossier de la demande d'autorisation préalable (R-3722-2010).

Enfin, puisque la valeur actuelle nette du projet est largement supérieure à zéro et dans un souci d'allègement réglementaire, Gazifère a cru opportun et justifié de demander l'autorisation de mettre fin à ce suivi de projet.

- 7. Références :**
- (i) Pièce B-0037;
 - (ii) Dossier R-3722-2010, pièce GI-1, document 3.

Préambule :

Dans l'analyse financière du projet de renforcement du Chemin Pink, la Régie constate que les paramètres utilisés (lignes 1 à 5 de la référence (i)), sont ceux utilisés lors de la demande d'autorisation préalable en 2010 (référence (ii)).

Demande :

7.1 Veuillez actualiser l'analyse financière selon les taux de 2013.

Réponse 7.1:

Gazifère conducts its economic feasibility assessments using the latest parameters as approved by the Régie. When conducting the feasibility test, the feasibility parameters are

kept constant over a customer's revenue horizon. By holding all parameters constant, Gazifère is assessing the incremental capital investment against a constant dollar margin cash flow based on the Régie's approved rate of return on common equity as of the time of project approval. Gazifère does not as a matter of practice rerun feasibilities using current rates or inputs as doing so would be inconsistent with the aforementioned feasibility methodology. Moreover, the results would be erroneous and misguided as actual inputs would vary over the life of the investment and it would be problematic to track results in such a manner. This is also consistent with the feasibility methodology used by Enbridge Gas Distribution Inc.

8. Référence : Pièce B-0038, p. 1.

Préambule :

Gazifère indique que « *l'écart favorable de 74 956 \$, dont 43 202 \$ hors frais de contingence, s'explique principalement comme suit :*

- *par un logiciel de gestion de tâches dans lequel il a été décidé de ne pas investir après étude des coûts liés à l'alimentation continue en données réelles étant supérieurs aux bénéfices retirés (15 200\$) compensé par un coût des équipements plus élevés que prévu de 20 000\$; [...] » [nous soulignons]*

Demande :

8.1 Veuillez clarifier vos explications.

Réponse 8.1 :

L'écart résiduel favorable de 43 202\$ s'explique par différents éléments tels qu'inclus à la pièce GI-7, document 2 dont celui qui est fait mention dans la puce retrouvée dans le préambule de cette question. Ce dernier élément concerne la composante « Equipements, logiciel et abonnements » et représente un écart défavorable de 7 040\$. Cet écart est principalement le résultat d'une économie de 15 200\$ liée à la décision de ne pas investir dans un logiciel et d'un dépassement de budget de 20 000\$ concernant la composante « équipement ».

Plus en détail, on peut préciser que lors de la conception du projet du système téléphonique, il avait été prévu d'investir dans un logiciel de gestion de tâches (plus exactement dans le logiciel « Unified Workforce Optimization », module « Workforce Management », du fournisseur CISCO). Cet outil devait aider Gazifère dans la gestion des horaires du personnel affecté au centre d'appel (nombre de ressources à affecter par plage horaire,

gestion des pauses, indicateurs de performance...). Pour être efficace, cet outil doit travailler avec un historique de données réelles (personnes affectées aux tâches, temps de pause, congés...).

Après analyse plus approfondie en cours de projet, Gazifère a pu constater que cet outil est optimal dans le cadre de structure plus importante que celle dont elle dispose (centre d'appel de 100-150 personnes versus une vingtaine chez Gazifère).

Considérant ce dernier paramètre, il a été décidé de ne pas investir dans le module Workforce Management, ayant donc comme impact une économie de 15 200\$ par rapport au budget du projet.

Par ailleurs, le coût des équipements liés au projet a été supérieur au budget initial prévu de 20 000\$.

9. Référence : Pièce B-0040.

Préambule :

Gazifère présente le tableau d'évolution des revenus de distribution et des coûts de distribution totaux pour les années d'application du présent mécanisme incitatif. La Régie est d'avis qu'il serait utile d'ajouter à ce tableau, en première colonne, les données réelles de l'année 2010 à titre d'année de comparaison hors période d'application du présent mécanisme incitatif.

Demande :

9.1 Veuillez reproduire le tableau indiqué en référence en y ajoutant en première colonne les données de la fermeture 2010 et en utilisant cette année pour établir l'indice d'inflation égal à 100.

Réponse 9.1 :

Voir la pièce GI-9, document 1, révisée le 23 mai 2014.

10. Référence : Pièce B-0041, p. 4, 5, 7 et 8.

Préambule :

1.3 Fenêtres Energy Star

« [...] il est juste d'expliquer le dépassement du montant d'aide financière prévu dans le cas-type par le fait que les participants ont remplacé un plus grand nombre de pieds carrés de fenêtres ou de portes-fenêtres qu'anticipé initialement.

Lors de l'établissement de ses projections en 2013, les résultats partiels de 2012 démontraient que seulement 10 participants avaient adhéré à ce programme. Ce n'est qu'au courant des mois de juillet à décembre 2012 que le succès de ce programme s'est fait sentir [...] »

3.2 Chaudière à efficacité intermédiaire et chaudière à condensation (location et achat)

« [...]

Pour le programme de Chaudière à condensation, 17 participants ont été comptabilisés, ce qui représente un taux de participation de 213 %. [...] L'écart s'explique par le dépassement de l'objectif de participation de même que par le fait que les appareils installés étaient plus gros [...]. »

3.3 Chauffe-eau à condensation

« [...]

Le budget affiche un résultat de 564 %. L'écart s'explique par le dépassement de l'objectif de participation de même que par le fait que les appareils installés étaient plus gros [...]. »

Demandes :

10.1 Pour chacun des programmes mentionnés en préambule, veuillez donner les raisons qui expliquent les écarts, dans le nombre de participants et dans l'ampleur des installations, par rapport aux prévisions.

Réponse 10.1 :

Fenêtres Energy Star :

L'écart dans l'objectif de participation de ce programme est attribuable au succès imprévisible de celui-ci. Un succès occasionné par un intérêt important de la clientèle, mais aussi et principalement dû à l'introduction d'un crédit d'impôt destiné aux particuliers qui font exécuter par un entrepreneur qualifié des travaux de rénovation écoresponsable à l'égard de leur lieu principal de résidence. Ce crédit d'impôt nommé ÉcoRénov est offert depuis le 7 octobre 2013. Conséquemment, lors de l'établissement de ses projections pour l'année 2013, soit en juin 2012, Gazifère ne disposait pas de cette information.

Quant à l'ampleur des installations réalisées, on constate que, de manière générale, les participants à ce programme ont obtenu une aide financière moyenne de 352 \$ (Gazifère offre une aide financière équivalente à 5\$ par pied carré de fenêtres et de porte-fenêtres remplacées par des modèles certifiés ENERGY STAR® jusqu'à un maximum de 500\$) tandis que le cas-type du programme prévoit une aide financière moyenne de 125 \$ par participant. L'évaluation du programme prévue en 2015 permettra de mettre à jour les données utilisées dans le cadre de ce cas-type afin de mieux refléter la réalité du marché de Gazifère. Les paramètres actuels du programme sont inspirés de ceux du programme PR330 - Fenêtres Energy Star du FEE (2011). Lors de l'introduction du programme, la consommation de référence, les économies unitaires, le coût incrémental et l'aide financière avaient été adaptées au marché de Gazifère.

Chaudière à efficacité intermédiaire et Chaudière à condensation :

En combinant les résultats obtenus dans le cadre de ces deux programmes, on obtient un taux de participation de 90% (18 participants sur un total de 20) et des économies d'énergie de 113 308 m³. Tout comme dans le cadre de la Fermeture de livres 2012 (Requête 3840-2013 à la pièce GI-18, document 1, page 8 de 9), Gazifère tend à croire que les clients préfèrent opter pour des modèles de chaudières plus performants afin de bénéficier d'une aide financière plus substantielle.

Parmi les participants de 2013, notons la participation d'un client (édifice gouvernemental) qui, à lui seul, a procédé à l'acquisition de six chaudières à condensation dont le nombre de BTU se situe dans l'échelle supérieure des aides financières de Gazifère. Considérant que l'aide financière varie selon le nombre de BTU de l'appareil, la participation de ce client aura occasionné des appuis financiers plus importants que prévus selon le cas-type de Gazifère.

Gazifère s'affaire présentement à compléter l'évaluation du programme Chaudière à condensation. De plus, Gazifère a entrepris une révision de certains paramètres du cas-type du programme Chaudière à efficacité intermédiaire. Les résultats de ces exercices seront présentés dans le cadre du PGEÉ 2015-2016 et devraient permettre à Gazifère de confirmer les paramètres des cas-types de ces programmes.

Chauffe-eau à condensation :

L'écart réalisé dans l'objectif de participation de ce programme est attribuable au fait que la moitié des participants ont fait l'acquisition de plus d'un chauffe-eau à condensation au même moment. Lors de l'établissement de ses projections, Gazifère a pour habitude de prévoir l'acquisition ou le remplacement d'un seul appareil par participant. Or, en 2013, la situation aura été largement différente dans le cadre de ce programme et aura occasionné un important dépassement des objectifs de participation. Notons également la participation

d'un client (résidence pour personnes âgées) qui a procédé à l'acquisition de six chauffe-eaux à condensation.

10.2 Veuillez indiquer, pour chacun de ces programmes, si leur popularité est un phénomène ponctuel propre à l'année 2013 ou si le Distributeur prévoit qu'il se reproduise dans les prochaines années.

Réponse 10.2 :

D'abord, Gazifère tient à rappeler que pour établir ses projections, elle considère différents facteurs pouvant influencer l'atteinte de ses résultats, soit l'historique des programmes, les prévisions du service des ventes ainsi que l'expertise de ses partenaires d'affaires. Gazifère juge que cette méthodologie est toujours adéquate malgré les résultats inattendus de certains de ces programmes. Au cours des cinq dernières années, Gazifère a atteint dans une proportion moyenne de 107 % ses objectifs de participation. Ce résultat confirme l'efficacité de la méthode d'établissement des projections de Gazifère.

Fenêtres Energy Star :

Considérant que le crédit d'impôt ÉcoRénov est offert jusqu'au 1^{er} novembre 2014, il est juste de croire que son effet se fera ressentir également sur les résultats de l'année 2014. Lors de l'établissement de ses projections 2014, Gazifère avait doublé l'objectif de participation de 2013, passant de 30 à 60, et ce, malgré le fait qu'elle ignorait à cette époque que le crédit d'impôt EcoRénov serait offert par le gouvernement du Québec. Après 3 mois de données réelles en 2014, Gazifère anticipe déjà un dépassement des objectifs de participation en 2014.

Chaudière à efficacité intermédiaire et Chaudière à condensation :

Après 3 mois de données réelles en 2014, Gazifère n'anticipe pas un dépassement des objectifs de participation pour ces programmes. Aucune demande d'aide financière n'a encore été soumise à Gazifère. Cela dit, à pareille date en 2013, un seul participant s'était prévalu de l'aide financière offerte dans le cadre de ces programmes.

Chauffe-eau à condensation :

Après 3 mois de données réelles en 2014, Gazifère n'anticipe pas un dépassement des objectifs de participation pour ce programme. Aucune demande d'aide financière n'a encore été soumise à Gazifère. À pareille date en 2013, cinq participants s'étaient prévalus de l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme.

11. Référence : Pièce B-0019.

Préambule :

À la ligne 1 du tableau présentant la répartition mensuelle du gaz perdu en 2013, Gazifère présente le volume des achats mensuels de gaz.

Demande :

11.1 Veuillez expliquer le processus de mesurage du gaz entrant dans la franchise de Gazifère. Précisez notamment où sont situés les points de mesurage et si le ou les compteurs utilisés sont la propriété de Gazifère.

Réponse 11.1 :

Il y a 2 points de mesurage et ils sont situés à Gatineau. Les deux compteurs sont la propriété de Niagara Gas Transmission. Les compteurs sont lus à distance sur une base journalière et chacune des lectures sont transmises mensuellement à Gazifère avec la facture de gaz naturel émise par Enbridge Gas Distribution (EGD) qui détaille les consommations de Gazifère. Ces factures couvrent la période du 1^{er} au dernier jour du mois.

12. Référence : Pièce B-0020, p.4.

Préambule :

« À cette étape-ci, Gazifère peut confirmer que l'appareil de mesurage installé chez ce client ne semble pas enregistrer adéquatement tout le gaz naturel qui est consommé lorsque le client utilise le gaz naturel au niveau minimum de sa consommation. [...] Gazifère est maintenant à l'étape de développer des alternatives en collaboration avec le client afin de tenter d'éliminer cette possibilité de gaz naturel perdu en raison d'une mauvaise lecture de l'appareil pendant les périodes où le client consomme peu. Si Gazifère conclut avec le client que certains correctifs peuvent être apportés, et bien entendu selon l'ampleur des travaux en question, elle tentera de procéder aux correctifs avant la période estivale, période où le client consomme peu. »

Demandes :

12.1 Veuillez préciser quel est, en mètres cubes, l'erreur de mesurage dont il est question pour ce client en particulier.

Réponse 12.1 :

The minimum flow rate for the type of metering system installed at the customer's premise published by the manufacturer at a meter pressure of 125 psi is 9,300 scfh (see chart below). The note at the bottom of the chart states that the accuracy of the meter performance data is +/- 1%.

In other words, the accuracy is diminished when the flow rate is less than 9,300 scfh. In reviewing the customer's consumption on an hourly basis, there are approximately 700 hours where the customer's usage fell under the minimum threshold. The data on what the exact error of measurement with respect to that customer is not available other than the margin of error is greater than 1% when the flow rate is less than 9,300 scfh.

It is important to note that the customer's usage fluctuates and the metering system is sized in accordance with the maximum flow capacity.



8" T-60 MARK II TURBO-METER 45° ROTOR ANGLE (U.S. Units - Cubic Feet)

COMPRESSIBILITY RATIO	METER PRESSURE	MAXIMUM FLOW/RATE	MAXIMUM FLOW/RATE	MINIMUM FLOW/RATE	MINIMUM FLOW/RATE	MIN DIAL RATE	MAX/ MIN FLOW RANGE	APPROX. PRESS LOSS INCHES W.C. @60000 ACFH
$S=(Fpv)^2$	PSIG	SCFH	MSCFD	SCFH	MSCFD	ACFH		
1.0000	0.25	60,000	1,440	3,000	72	3,000	20	2.0
1.0008	5	79,000	1,900	3,500	84	2,610	23	2.6
1.0016	10	100,000	2,400	3,900	94	2,330	26	3.3
1.0024	15	120,000	2,880	4,200	101	2,120	29	4.0
1.0032	20	141,000	3,380	4,600	110	1,960	31	4.7
1.0040	25	161,000	3,860	4,900	118	1,830	33	5.4
1.0080	50	265,000	6,360	6,300	151	1,430	42	8.8
1.0121	75	369,000	8,860	7,400	178	1,210	50	12
1.0162	100	474,000	11,380	8,400	202	1,070	56	16
1.0203	125	580,000	13,920	9,300	223	970	62	19
1.0330	200	902,000	21,650	11,600	278	770	78	30
1.0502	300	1,345,000	32,280	14,200	341	630	95	45
1.0680	400	1,803,000	43,270	16,400	394	550	110	60
1.0863	500	2,276,000	54,620	18,500	444	490	123	76
1.1050	600	2,766,000	66,380	20,400	490	440	136	92
1.1241	700	3,271,000	78,500	22,200	533	410	147	109
1.1435	800	3,794,000	91,060	23,900	574	380	159	129
1.1630	900	4,332,000	103,970	25,500	612	350	170	144
1.1826	1,000	4,887,000	117,290	27,100	650	330	180	163
1.2021	1,100	5,457,000	130,970	28,600	686	310	191	182
1.2212	1,200	6,041,000	144,980	30,100	722	300	211	201
1.2397	1,300	6,683,000	159,310	31,600	758	290	210	229
1.2641	1,440	7,489,000	179,740	33,500	804	270	224	250

8" Model T-60 meters of standard construction register 1000 cubic feet per revolution of the mechanical output shaft.
 Table is based on base conditions of Pb=14.73 PSIA and Tb=60° F, and average atmospheric pressure Pa=14.48 PSIA.
 Table incorporates effect of supercompressibility factor (Fpv) for 0.6 specific gravity natural gas at 60°F and 0% CO₂ and N₂ (per A.G.A. Report No. 8).
 Note: Maximum flow rate (dial rate) at flowing conditions is equal to 60,000 ACFH, irrespective of the operating pressure (within the maximum allowable operating pressure of the meter).
 Performance ratings in the above table are based on +/-1% measurement accuracy for all pressures and flowrates shown.

12.2 Veuillez préciser quelles sont les alternatives qui sont examinées

Réponse 12.2 :

A couple of alternatives were considered and reviewed with the customer:

Alternative A: Install a smaller type meter, such as a SENSUS T-35 which has a lower minimum range which in turn will improve the accuracy of the meter performance when the customer uses natural gas to the minimum level of consumption. The installation would have met the customer's needs as they do not run their equipment at 100% capacity. However, this option was not deemed as viable as in order to meet all the standards, codes and regulations, the size of the meter must be determined from the total connected load of all equipment installed.

Alternative B: We are currently evaluating the possibility of installing a secondary smaller type metering system in order to improve the measuring accuracy on the lesser flow rate. The smaller metering device would be dedicated to the small burners that keep the boilers warm and available for startup of the thermo mechanical process at any time. This smaller metering device could be used to measure the small loads and the larger boiler could be measured with the current meter.

However, like any other industrial type customer, the configuration of the customer's equipment is very complex and will require engineering and legislative governing body approvals prior to any modifications being made. We are currently working with the customer to determine the viability of the required modifications.

12.3 Veuillez préciser comment Gazifère procédera si elle conclut qu'aucun correctif ne peut être apporté.

Réponse 12.3 :

A technical solution as indicated in response to question 12.2 above should be implemented. Should a technical solution not be feasible, an estimate of the volumes of gas loss could be developed in agreement with the customer and billed accordingly. This possibility has not yet been discussed with the customer.

13. Référence : Pièce B-0020, p.5.

Préambule :

« [...] dans le cadre de son dossier tarifaire 2013, EGD a déposé une étude sur le gaz perdu qu'elle a effectuée pour la première fois. »

Demande :

13.1 Veuillez déposer l'étude mentionnée.

Réponse 13.1 :

Veuillez vous référer à la pièce GI-12, document 1.1.

- 14. Références :**
- (i) Pièce B-0007, p. 1;
 - (ii) Pièce B-0045, Annexe 1, États financier vérifiés 2013.

Préambule :

(i) Gazifère concilie le bénéfice net selon les états financiers vérifiés 2013 avec le bénéfice réglementé. Les charges d'exploitation réglementées s'élèvent à 12 766 392 \$.

(ii) À l'état des résultats vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, Gazifère présente des charges d'exploitation et d'entretien totalisant 12 751 000 \$ pour les activités réglementées.

Demande :

14.1 Veuillez concilier le montant de 12 766 392 \$ de la référence (i) avec le montant de 12 751 000 \$ de la référence (ii).

Réponse 14.1 :

Voici le rapprochement :

Charges d'exploitation réglementées, telles que présentées à la pièce GI-2, document 1, page 1 de 3, ligne 10, colonne 3	12,766	
Plus: Ajustement réglementaire à l'allocation des frais d'administration et des frais de gestion alloués aux activités non réglementées comme suit:		
Allocation aux activités non réglementées préliminaire, telle que présentée aux états financiers, note 11	(914)	
Allocation aux activités non réglementées, calcul final (1)	(899)	(15) (2)
Charges d'exploitation telles que présentées aux états financiers vérifiés, pièce GI-11, annexe I	<u>12,751</u>	

(1) Le calcul final vient corriger la double prise en compte, par erreur, d'une dépense devant être allouée aux activités non réglementées.

(2) Tel que concilié également à la pièce GI-3, document 3, page 3 de 3, lignes 31 à 34.

15. Référence : Pièce B-0011.

Préambule :

Gazifère explique la hausse de 326,7 k\$ en 2013 constatée au niveau de l'administration principalement par l'augmentation de la contribution au fonds de pension (note 7).

Demande :

15.1 Veuillez indiquer le montant annuel de la contribution au fonds de pension pour les années 2010 à 2013 inclusivement.

Réponse 15.1 :

Voici les contributions annuelles au fonds de pension nettes des montants alloués aux activités non réglementées :

Année	Contribution au fond de pension	Variation annuelle
2010	0	-
2011	0	0
2012	408,242	408,242
2013	729,822	321,580

16. Références : (i) Pièce B-0045, Annexe 1, états financiers vérifiés, p. 2;
(ii) Pièce B-0045, Annexe 1, états financiers vérifiés, p. 6;
(iii) Dossier R-3840-2013, pièce B-0052, Annexe 1.

Préambule :

(i) À la note afférente aux états financiers no 1 résumant les principales méthodes comptables pour l'exercice financier 2013, Gazifère présente des taux d'amortissement compris entre 5,71 % et 25,00 % pour les autres équipements.

(ii) Les immobilisations corporelles sont présentées à la note afférente no 3 :

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013			2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Activités réglementées						
Conduites principales	66 516 \$	11 125 \$	55 391 \$	64 355 \$	10 348 \$	54 007 \$
Branchements	46 545	7 902	38 643	44 382	7 325	37 057
Matériel de réglage et de mesure	8 258	2 486	5 772	7 729	2 492	5 237
Améliorations locatives	1 002	235	767	991	172	819
Autres	3 485	1 381	2 104	3 462	1 472	1 990
Total Activités réglementées	125 806 \$	23 129 \$	102 677 \$	120 919 \$	21 809 \$	99 110 \$

(iii) Aux états financiers vérifiés 2012, Gazifère présente des taux d'amortissement compris entre 1,74 % et 25,00 % pour les autres équipements.

Demandes :

16.1 Veuillez expliquer l'augmentation du taux d'amortissement de 1,74 % en 2012, selon la référence (i), à 5,71 % en 2013 pour les autres équipements, selon la référence (ii).

Réponse 16.1 :

La modification à la note 1 des états financiers vérifiés 2013 comparativement aux états financiers vérifiés 2012 ne doit pas s'interpréter comme étant une augmentation du taux d'amortissement qui passerait de 1,74% à 5,71%. En effet, ces deux taux s'appliquent à deux catégories d'actifs différentes, soit la catégorie « machinerie lourde pré 2007 » dont le taux d'amortissement est de 1,74% et la catégorie « équipements de communication » dont le taux d'amortissement est de 5,71%. Veuillez vous référer à cet égard à la pièce GI-3, document 2, page 1 de 1, colonne 1, de la demande tarifaire R-3724-2010, où on peut retracer ces deux taux d'amortissement qui ont été approuvés par la Régie dans sa décision D-2010-112.

En 2012, tout comme en 2013, il y a des équipements de communication pour lequel un taux de 5,71% s'applique. D'autre part, le taux de 1,74% n'apparaît plus à la note 1 des états financiers vérifiés 2013 étant donné que la catégorie d'actif « machinerie lourde pré 2007 » dont le taux d'amortissement est de 1,74% est totalement amortie.

16.2 Veuillez commenter la croissance de la valeur comptable nette en 2013, comparativement à 2012, de chaque catégorie d'actif présentée aux immobilisations corporelles de la référence (ii).

Réponse 16.2 :

Veuillez trouver ci-dessous un tableau démontrant l'évolution de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013 retrouvées à la note 3 des états financiers vérifiés.

	Valeur comptable nette au 31 décembre	Acquisition d'immobilisations	Amortissement	Frais futurs d'enlève- ment et de restaura- tion des lieux	Coût des retraits	Produit de disposition	Valeur comptable nette au 31 décembre
	2012	2013	2013				2013
Conduites principales	54,007	2,206	(1,514)	630	62		55,391
Branchements	37,057	2,332	(2,033)	921	366		38,643
Matériel de réglage et de mesure	5,237	976	(175)	2	2	(270)	5,772
Améliorations locatives	819	11	(63)				767
Autres	1,990	413	(296)			(3)	2,104
	<u>99,110</u>	<u>5,938</u>	<u>(4,081)</u>	<u>1,553</u>	<u>430</u>	<u>(273)</u>	<u>102,677</u>

À noter que l'amortissement inclus au tableau ci-dessus ne comprend pas l'amortissement des actifs intangibles présentés à la note 5 des états financiers vérifiés. Également, afin de simplifier le tableau, les retraits d'actifs n'ont pas été inclus car ces derniers sont retirés du compte au coût d'origine et débités à l'amortissement cumulé au même montant n'ayant aucun impact sur la valeur comptable nette. Le montant total des retraits pour 2013 se chiffre à 1 064 000\$.

Dans le cadre de ses projets d'extension et de modification du réseau, Gazifère a installé 9.9 km de conduites principales en 2013.

Les acquisitions au niveau des branchements comprennent les éléments suivants :

- investissements en branchements effectués par Gazifère afin de desservir 815 nouveaux clients en 2013;
- remplacements de branchements et échanges de régulateur résidentiel effectués dans le cadre de travaux d'entretien courant; et
- ajustement facturé par EGD pour un montant de 263 000\$ relatif à des achats de matériaux d'années antérieures qui aurait dû être facturé sur une base annuelle. Cette erreur a été détectée en 2013 d'où un ajustement total en fin d'année. Pour les années à venir, les matériaux achetés par Gazifère, s'il y a lieu, lui seront facturés sur une base annuelle.

Les acquisitions de matériel de réglage et de mesure comprennent les montants suivants :

- les appareils de mesurage reliés aux additions de clients de l'année;
- les changements de compteurs effectués dans le cadre du programme d'inspection gouvernementale et les autres remplacements de compteurs faits au courant d'une année (entretien courant); et
- suite à une directive technique reçue en septembre 2012 provenant du service d'ingénierie d'EGD, un type de compteur commercial, précédemment utilisé, doit dorénavant être changé lors des inspections gouvernementales et des remplacements de compteurs, par un type de compteur plus performant et plus coûteux. Ces compteurs « Sonix 25 » pour les flux d'environ 25 m³/h comptent plusieurs avantages par rapport aux anciens modèles, tels une durée de vie plus longue, la prise de lecture automatique, une meilleure précision, la détection de compteur ayant pu être altéré et l'installation plus aisée car plus léger et plus compact. Gazifère n'a pas eu à retirer systématiquement et immédiatement tous les compteurs du type visé par la directive technique; seuls ceux qui ont fait partie du programme d'inspection gouvernementale ainsi que les remplacements de compteurs ont été retirés cette année. Il en sera de même pour les années à venir jusqu'à ce que tous les compteurs visés par la directive technique aient été remplacés.

Les autres acquisitions d'immobilisations comprennent les achats d'équipement de bureau, de matériel roulant, de machinerie lourde, de machinerie et outillage, d'équipement informatique et d'équipement de communication. À cet égard, une acquisition importante d'un camion à benne basculante pour un montant de 186 000\$ a été effectuée en 2013.

- 17. Références :**
- (i) Pièce B-0011;
 - (ii) Pièce B-0045, Annexe 1, États financiers vérifiés 2013, p. 8;
 - (iii) Pièce B-0045, Annexe 1, États financiers vérifiés 2013, p. 15.

Préambule :

- (i) Gazifère présente le Sommaire des charges d'exploitation 2013 et les données comparatives 2012. Les services entre compagnies affiliées s'élèvent à 1 204,7 k\$ en 2013 et 1 048,7 k\$ en 2012.

No de ligne	Description	Fermeture 2013 (Jan-Déc) (000\$) 1	Fermeture 2012 (Jan-Déc) (000\$) 2	Écart (000\$) 3=1-2	Écart % 4= 3/2
1	SALAIRES ET AUTRES CHARGES	11,561.7	10,530.7	1,031.0 (3)	9.8%
2					
3					
4	SERVICES ENTRE COMPAGNIES AFFILIÉES	1,204.7	1,048.7	156.0 (4)	14.9%
5					
6					
7	GRAND TOTAL	12,766.4 (1)	11,579.4 (2)	1,187.0	10.3%

(ii) À la note afférente aux états financiers no 6, Gazifère présente les opérations entre sociétés apparentées, comptabilisées selon la valeur d'échange, au montant total de 9 265 k\$ pour 2013 et 5 802 k\$ pour 2012.

	2013	2012
Frais de gestion	1 321 \$	1 267 \$
Assurances	250	213
Traitement des données	628	521
Achats de matériel	1 031	824
Frais de transport	129	129
Salaires et avantages sociaux	5 743	2 498
Études financières et réglementaires, projets spéciaux et autres	55	137
Matériel informatique	-	175
Autres	108	38
	<u>9 265 \$</u>	<u>5 802 \$</u>

(iii) À la note afférente aux états financiers no 15, Gazifère présente les paiements minimums futurs exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation.

Demandes :

17.1 Veuillez concilier les services entre compagnies affiliées de la référence (i) avec les opérations entre apparentées de la référence (ii), pour les années 2012 et 2013.

Réponse 17.1 :

D'abord, il est important de noter que les montants indiqués à la pièce GI-2, document 1.3, représentent des montants pour des services reçus de compagnies affiliées qui sont présentés aux charges d'exploitation de Gazifère, alors que les montants à la note 6 des états financiers incluent ces derniers ainsi que toutes les transactions financières entre sociétés apparentées. Ces transactions financières comprennent toutes les sommes remboursées à

des sociétés apparentées pour des transactions effectuées par ces dernières au nom de Gazifère qui ne correspondent pas nécessairement à un service rendu. À titre d'exemple, les assurances sont négociées et payées par une société apparentée au nom de Gazifère et nous remboursons par la suite notre société apparentée. Ce n'est pas cette dernière qui rend un service d'assurance. De même, pour les salaires et avantages sociaux, nous remboursons les sommes versées par la société apparentée qui a payé les salaires aux employés de Gazifère ainsi que les déductions à la source de Gazifère au nom de celle-ci. Les montants présentés à la note 6 des états financiers représentent les remboursements effectués à la société apparentée pour les salaires et avantages sociaux des employés de Gazifère. Les montants ne correspondent pas à des versements de salaires et avantages sociaux pour des employés d'une société apparentée qui auraient rendu des services à Gazifère. Dans la pièce GI-2, document 1.3, Gazifère ne présente pas ces transactions financières entre sociétés apparentées comme étant un service entre compagnies affiliées.

De plus, à la note 6 des états financiers, les opérations entre sociétés apparentées ne sont pas présentées de façon distincte entre activités réglementées et activités non réglementées, alors qu'à la pièce GI-2, document 1.3, seuls les montants pour les activités réglementées sont présentés.

Enfin, à la note 6 des états financiers, les frais de gestion et les montants remboursés en lien avec des dépenses de nature capital sont également inclus.

Conséquemment, la note 6 présente toutes les opérations/transactions entre sociétés apparentées, tandis que la pièce GI-2, document 1.3, ligne 4, présente uniquement les charges d'exploitation réglementées pour les services entre compagnies affiliées.

Veillez noter que les montants pour les études financières et réglementaires, projets spéciaux et autres retrouvés à la note 6 des états financiers sont principalement présentés dans le poste « Affaires réglementaires » retrouvé à la pièce GI-2, document 1.3, note (3), le solde étant de nature capital.

Enfin, veuillez trouver ci-dessous le rapprochement entre les services entre compagnies affiliées présentés à la pièce GI-2, document 1.3, et les opérations entre sociétés apparentées présentées à la note 6 des états financiers :

	2013 (000\$)	2012 (000\$)
Frais de gestion déboursés et présentés à la note 6	1 321	1 267
Frais de gestion capitalisés	(102)	(140)
Sous-total	1 219	1 127
Montant déboursé pour le traitement des données tel que présenté à la note 6	628	521
Remboursement des transactions financières et montant capitalisé pour le traitement des données	(232)	(245)
Sous-total	1 615	1 403
Portion allouée aux activités non réglementés selon les décisions D-2000-48 et D-2005-58	(410)	(354)
Services entre compagnies affiliées, tels que présentés à la pièce GI-2, document 1.3	1 205	1 049

17.2 Veuillez justifier la forte croissance des opérations entre sociétés apparentées en 2013 comparativement à 2012, présentée à la référence (ii).

Réponse 17.2 :

L'augmentation provient principalement de la variation dans le poste « salaires et avantages sociaux » retrouvé à la note 6 des états financiers vérifiés. En effet, depuis septembre 2012, Gazifère rembourse les sommes versées par une société apparentée qui paie, au nom de Gazifère, les salaires des employés ainsi que les déductions à la source de Gazifère. Auparavant, les salaires et avantages sociaux étaient retirés directement du compte bancaire de Gazifère, donc ces transactions ne correspondaient pas à des transactions entre sociétés apparentées. Ainsi, depuis septembre 2012, suite à une mise à jour de l'application utilisée pour le traitement de la paie ainsi que des procédures entourant la paie, ces montants sont déboursés par une société apparentée et Gazifère rembourse cette dernière.

17.3 Veuillez présenter en quoi consiste le contrat de location-acquisition de la référence (iii).

Réponse 17.3 :

À la note 15 des états financiers vérifiés, Gazifère présente les paiements minimums futurs exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation et non en vertu d'un contrat de location-acquisition. L'engagement correspond aux paiements minimums futurs exigibles associés au bail de Gazifère pour ses bureaux d'administration et d'opération.